



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Madame Agnès Durdu
Président du Conseil d'Etat
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2020

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la proposition de révision du Chapitre VI. de la Constitution - N°7575, déposée le 5 mai 2020 par Madame Simone Beissel, Députée, Monsieur Mars Di Bartolomeo, Député, Monsieur Léon Gloden, Député, et Monsieur Charles Margue, Député, a été déclarée recevable en date de ce jour, conformément à l'article 61 du Règlement de la Chambre des Députés.

Veillez croire, Madame le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés